

Québec, le 31 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance des pétitions déposées à l'Assemblée nationale le 3 octobre 2017 par le député de Bonaventure ainsi que par le député de Masson concernant la chasse à l'écureuil au Québec.

Je vous assure que je reçois les demandes des citoyens pétitionnaires avec sérieux et que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs les étudiera avec toute l'attention que cela mérite.

D'une part, je peux déjà vous affirmer que la demande de certains citoyens à l'égard d'une possible ouverture d'une chasse à l'écureuil soulève quelques préoccupations en termes de sécurité publique et d'application réglementaire. Ces questions devront être approfondies. D'autre part, il faut également considérer certains avantages possibles advenant la légalisation de la chasse à l'écureuil, comme la diversification de l'offre faunique ainsi que la satisfaction de la clientèle de chasseurs en faveur de cette pratique. Ces enjeux devront également faire l'objet d'une réflexion plus poussée.

Ainsi, je vous informe que j'ai mandaté des spécialistes de divers champs d'expertise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'analyser en profondeur ces demandes. Cette analyse permettra d'évaluer les différents enjeux relatifs aux aspects biologiques, de mise en valeur, de sécurité publique, d'application réglementaire et de contrôle, tout en analysant aussi les réponses données à ces enjeux par les Administrations limitrophes.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



LUC BLANCHETTE